

**AXE 4 : Instituer une véritable gouvernance du territoire et une gestion exemplaire de la collectivité**

**Objectif 2 : Améliorer la gestion de l'énergie et des déchets**

**ACTION 40 : Chercher des solutions pour trier les déchets de soins des particuliers**

OBJECTIF LIE: 4-4

**CONTEXTE**

La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence gère le tri des déchets ménagers et les deux déchetteries communales. Le tri des déchets de soins professionnel est géré directement par les professionnels de santé. Malheureusement le tri des déchets de soins des particuliers ne relève pas de la compétence de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence ni de celle des professionnels de la santé.

Bien que le décret 2010-1263 du 22 octobre 2010 article R1335-8-2 précise les obligations des exploitants, fabricants ou leurs mandataires en matière de matériel ou matériaux piquants ou coupants, la mise en pratique peine à se concrétiser.

Les particuliers se trouvent donc en charge d'éliminer eux-mêmes ces déchets, ainsi que les autres types de déchets (pansements, cotons souillés etc...) Dans le meilleur des cas, les malades prennent bien sûr la précaution de les envelopper dans un contenant hermétique (souvent une bouteille plastique fermée) avant de les jeter avec leurs déchets ménagers.

Ce phénomène n'est pas exclusif à Sérignan-du-Comtat, aussi, la commune souhaiterait-elle garantir une filière plus sécurisée et amener la CCAOP mener une action en concertation avec les professionnels concernés pour garantir une élimination sécurisée de ce type de déchets en général.

**OBJECTIFS**

Promouvoir la demande auprès de la commission intercommunale ad hoc pour les raisons objectives suivantes :

- En 2011 encore, les déchets de soins, y compris piquants ou coupants, produits par les patients en autotraitement suivent la même filière que les déchets ménagers au risque, pour les collecteurs en particulier, d'être contaminés par un déchet mal isolé ou un sac éventré
- Les personnes qui génèrent ce type de déchets sont déjà assujetties à de lourdes obligations du fait de leur maladie. En refusant de faire acte de solidarité l'ensemble de la communauté leur impose une contrainte qui pourrait être évitée.

**DESCRIPTION DES ETAPES ET PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE**

**Etape 1 : lancement**

**Etape 2 - 2<sup>ème</sup> semestre 2011 - préparation** : groupe de travail avec des professionnels de la santé, des personnes en soin, des membres de la commission déchets intercommunale. Evaluation du budget.

**Etape 3 - 1<sup>er</sup> semestre 2012 - réalisation** : mise en place d'un circuit de collecte

**REALISATION**

La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence n'a pas souhaité participer à la mise en place de cette collecte.

En 2012, la commune a poursuivi sa démarche et a rencontré les partenaires. En décembre 2012 elle a choisi de signer une convention tripartite avec la pharmacie du village et un organisme de collecte. La pharmacie se charge de la collecte et l'organisme de la mise à disposition des conteneurs, des collectes et de la prise en charge des déchets pour destruction.

La collecte a commencé en janvier 2013. Elle a été annoncée dans l'agenda remis aux administrés et sur le panneau lumineux au centre du village.

**ETAT D'AVANCEMENT**

En projet

En cours de réalisation

Terminée

### DELAI DE REALISATION DE L'ACTION

court terme (- 6mois)       **moyen terme (-1 an)**       long terme (+ d'1 an)

### BUDGET /ESTIMATION

Non évalué fera partie de la phase préparatoire

### ACTION PROPOSEE PAR

**Les habitants (forum, ateliers)**     Les services       **Autres : La commune de Sérignan-du-Comtat**

### PILOTE DE L'ACTION: Commune de Sérignan du Comtat

**Référent technique :** Jean-Marc SABATIER – infirmier libéral

**Référent politique :** le Maire Julien MERLE

### PARTENAIRE(S) FINANCIER(S)

Les exploitants, les fabricants ou leurs mandataires pour les matériels ou matériaux piquants ou coupants

### PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

Les pharmacies pour les matériels ou matériaux piquants ou coupants // un prestataire spécialisé dans l'élimination des déchets de soins

### CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD

**Ressources et Biodiversité**

**Production et consommation responsables**

### PRIORITE

1 (priorité moindre)       **2 (priorité moyenne)**       3 (priorité forte)

### INDICATEURS

Indicateur de réalisation de l'action (suivi) mise en place de la collecte des déchets de soins particuliers sur le territoire de l'intercommunalité

Indicateur de résultats de l'action quantité de déchets collectés

### SUIVI DE L'ACTION

Mise en place sur la commune de SERIGNAN DU COMTAT.

La quantité prévue de déchets collectés est d'un conteneur de 7 kg par trimestre. Le bilan annuel sera fait en janvier 2014.

Aucune information sur la collecte des DASRI sur les autres communes de l'intercommunalité.

Année 2013 4 conteneurs de 50 l // année 2014 : 9 conteneurs de 50 l

### COMMENTAIRES

Actuellement la filière de traitement des déchets ménagers aboutit à l'incinération de ces déchets, soit le même traitement final que connaîtraient les déchets de soins particuliers s'ils étaient collectés par un organisme spécialisé. C'est la chaîne du tri et de la collecte ainsi que le traitement avant incinération qui constituent le problème.

Date de création de la fiche : 10/02/2011- maj 23/05 2011 - 23/04/2013 - Dernière mise à jour de la fiche : 19/11/2014